



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service environnement

Affaire suivie par : Claire TREHET

Tél : 02 96 62 47 00

claire.trehet@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 6 novembre 2023

## **Dérogation préfectorale à la protection stricte des espèces protégées**

### **Arrêté autorisant des mesures de stérilisation d'œufs de goélands argentés (*Larus argentatus*), de goélands bruns (*Larus fuscus*) et de goélands marins (*Larus marinus*) sur le territoire de la commune de LANGUEUX**

#### **Objet : Note de présentation**

La commune de LANGUEUX s'est engagée dans une démarche de stérilisation des œufs de goélands depuis 2005 et sollicite le renouvellement de son autorisation afin de pouvoir continuer à stabiliser le nombre total de nids sur son territoire.

Les actions de stérilisation ciblent certains secteurs particuliers. Le mode opératoire prévoit la pulvérisation d'un produit à base d'huile végétale et d'agents actifs (sans formol), inoffensif pour les oiseaux. Ces mesures sont prévues à compter de la date de signature de l'arrêté et pour trois ans.

En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions individuelles à l'environnement, le dossier de demande est consultable exclusivement sur le site internet de la préfecture pendant 15 jours, du 6 au 20 novembre 2023. L'ensemble du dossier de demande est également consultable à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256  
22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

Les observations éventuelles du public peuvent être transmises via le formulaire électronique disponible sur le site. Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer – service environnement – Unité Nature et Forêt – 1, rue du Parc – CS 52 256 – 22 022 Saint-Brieuc cedex.